



CONSEIL NATIONAL des 1^{er} et 2 juillet 2017 Résolution thématique adoptée

Les ordonnances Macron, une déclaration de guerre sociale

Le Président Emmanuel Macron a présenté en Conseil des ministres son projet de loi d'habilitation pour demander à l'Assemblée nationale la possibilité de légiférer dans le domaine du Code du travail. Ses intentions réelles ne sont pas transparentes dans le texte déposé devant la représentation nationale.

Toutefois, des documents de travail et les déclarations du gouvernement qui ont filtré dans la presse depuis début juin confirment le projet du Président et de son mouvement La République En Marche d'attaquer violemment le Code du travail en répondant aux vœux du MEDEF et de l'Union Européenne.

Par ailleurs, la ministre du Travail Muriel Pénicaud a déclaré le 1^{er} juillet que « *le Code du travail n'est fait que pour embêter 95 % des entreprises.* » Sous couvert de rencontres avec les partenaires sociaux, le projet vise en réalité à rendre plus difficile toute négociation et à précariser le salariat. Tout est fait pour rapprocher les conditions de travail du salariat de celles du travail indépendant, favoriser les intérêts patronaux en toute circonstance, dégrader les conditions du dialogue social et contourner les contrats à durée indéterminée (CDI) en multipliant le recours à l'intérim et aux contrats à durée déterminée (CDD).

La « hiérarchie des normes » est la colonne vertébrale de la protection des salarié.e.s : aucun accord ne peut déroger au socle minimal de protection, il ne peut que l'améliorer. La loi fixe l'ordre public social minimum. En ramenant l'essentiel des dispositions du droit du travail à la négociation au niveau de l'entreprise tout en réduisant les moyens à disposition des salarié.e.s pour négocier, le gouvernement s'attaque avec méthode à leurs rémunérations, à leurs qualifications, à la protection et aux conditions de travail.

Avec le projet d'ordonnances, les négociations pourront être ouvertes dans les entreprises sur le motif des licenciements des CDI. Les recours aux contrats de travail temporaire (CDD, contrats de mission) pourront être plus importants, les motifs de recours élargis, les durées maximales augmentées. Il s'agit donc à la fois de précariser les CDI et encore plus les contrats précaires.

Cela ne suffit pas au patronat. Il veut aussi empêcher les salarié.e.s et leurs représentant.e.s d'être en capacité de négocier. Ainsi, les ordonnances veulent fusionner les instances représentatives (CE, CHSCT et délégué.e.s du personnel) au profit d'une délégation unique du personnel. Les élu.e.s du personnel auront des missions élargies avec moins de moyens et moins de temps pour exercer leurs mandats. Cette situation est d'autant plus tragique que la disparition des CHSCT limitera considérablement le suivi des conditions de travail et la prévention des risques pour la santé quand la précarisation du travail est une des principales sources de risque pour la santé.

Par ailleurs, en organisant les principales négociations à l'échelle de l'entreprise, le gouvernement veut dégrader encore les conditions du dialogue social. Les protections contre la discrimination syndicale, les pressions patronales, les chantages au salaire ou à la promotion sont, malgré les dispositions légales,

beaucoup plus faibles au niveau d'une entreprise qu'au niveau d'une branche par exemple. Punir celles et ceux qui négocient en défendant les revendications du personnel, « récompenser » celles et ceux qui ne négocient rien car acquis.es aux prétentions patronales, éclater les collectifs pour obtenir un accord : ainsi fonctionnent les accords d'entreprise. Si cela ne suffit pas, le projet prévoit que les dirigeant.e.s puissent bénéficier d'un droit référendaire pour contourner les représentant.e.s des salarié.e.s.

Ainsi, non seulement le projet repris par Emmanuel Macron permet aux entreprises de signer des accords moins favorables aux salarié.e.s, mais en plus il vise à diminuer les moyens des représentant.e.s du personnel pour défendre les salarié.e.s. Par ailleurs, en plafonnant les indemnités prud'homales les patrons seront, eux, mieux protégés contre la sanction de leurs comportements abusifs.

Ces ordonnances vont multiplier des accords d'entreprise extrêmement favorables aux intérêts du patronat et mécaniquement provoquer de nouvelles vagues de licenciements. Le gouvernement a mis sur la table l'augmentation des plafonds de déclenchement des plans sociaux et la simplification des procédures de licenciements collectifs pour contourner les garde-fous d'obligation de reclassement ou d'indemnités.

En quoi faciliter les licenciements et mettre plus rapidement et plus aisément les salarié.e.s au chômage devraient permettre de réduire le chômage ? Le parti pris idéologique d'Emmanuel Macron est absurde et a déjà largement montré son incohérence et son inefficacité. Ces mesures n'aboutiront en rien à une baisse du chômage mais dégraderont bel et bien les conditions de travail des salarié.e.s, et plus généralement les conditions de vie de tou.te.s les travailleur.s/es. Ce n'est que l'habillage d'une idéologie réactionnaire. Il n'y a aucune « modernité » dans les mesures avancées. Elles nous ramènent au contraire des décennies en arrière. En effet le combat ouvrier de deux siècles, après la loi Le Chapelier de 1791, était parvenu à donner une dimension collective à la relation de travail (droit de coalition par la grève et le syndicat, conventions collectives, etc).

Réduire les salaires et les cotisations sociales ne servira pas à résoudre la question du chômage. Nous n'oublions pas que même lorsque le gouvernement Hollande a versé directement 30 milliards d'euros de Crédit d'Impôts Compétitivité Emploi aux entreprises, le chômage a continué de croître. Les dividendes, quant à eux, ont continué d'exploser, la France détient le record d'Europe des dividendes distribués. Ce sont les commandes faites aux entreprises qui permettent avant tout d'avoir les moyens d'embaucher. Diminuer le « coût du travail », c'est diminuer le pouvoir d'achat des salarié.e.s, donc *in fine* le niveau du carnet de commandes. En réalité, l'assouplissement du droit du travail n'a jamais fait baisser le chômage. D'ailleurs, lorsque l'INSEE pose la question aux patrons, seuls 20% se sentent limités à l'embauche par le coût de travail et la réglementation. Les premières raisons qu'ils invoquent ? Les incertitudes sur la situation économique et les carnets de commande !

Raison pour laquelle notre programme de relance de l'activité par la transition écosocialiste de l'économie est le seul projet viable à la fois pour les salarié.e.s, l'économie, l'écosystème de la planète et pour définitivement résorber le chômage en France. Ce projet bénéficie aujourd'hui d'un puissant porte-voix avec l'entrée de député.e.s insoumis.es à l'Assemblée nationale, pour démontrer notre cohérence et l'absurdité du projet d'Emmanuel Macron.

Face à un projet qui veut casser les collectifs de résistance, nous répondons par plus de résistance. Le Parti de Gauche appelle à se mobiliser avec les outils de l'éducation populaire pour expliquer les méfaits de cette déclaration de guerre sociale. Il sera aux côtés des organisations syndicales et du mouvement social lors des prochaines manifestations dont la journée d'actions du 27 juin a donné le coup d'envoi, notamment lors de la journée d'actions syndicales du mardi 12 septembre, et aux côtés des initiatives de la France Insoumise.